

Ouverture de la Capitainerie pour les plaisanciers

Magog, le 19 avril 2023 – La Ville de Magog informe les citoyens que le bâtiment de la Capitainerie, situé au 353, rue de Hatley, ouvrira pour la saison estivale à compter du samedi 22 avril. Les plaisanciers ayant effectué une demande en ligne pourront récupérer leurs documents d'embarcation selon certaines modalités. L'ouverture de la rampe de mise à l'eau donnant accès à la rivière Magog sera quant à elle annoncée ultérieurement.

Horaire de la Capitainerie

- 22 avril au 27 avril : 8 h à 16 h
- 28 avril au 17 juin : 5 h à 18 h
- 18 juin au 19 août : 5 h à 20 h
- 20 août au 9 octobre : 6 h à 18 h

Récupérer un certificat d'usager et un laissez-passer saisonnier

Les personnes ayant rempli une demande de certificat d'usager en ligne recevront leur certificat par la poste.

Les personnes ayant rempli une demande en ligne pour l'émission d'un certificat d'usager et d'un laissez-passer saisonnier pourront venir récupérer les documents selon les heures d'ouverture de la Capitainerie. Avant de se présenter, les plaisanciers doivent avoir reçu un courriel de confirmation.

Prioriser les demandes en ligne

La Ville recommande de faire la demande de certificat d'usager en ligne remplissant le formulaire au ville.magog.qc.ca/certificat-usager. Cette manière de procéder permet d'accélérer l'émission du certificat et de diminuer l'achalandage à la Capitainerie.

Lavage des embarcations

Le lavage des embarcations débutera le vendredi 28 avril, sur le site de la Capitainerie. Rappelons que le lavage des embarcations est obligatoire afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes aquatiques (EEEA) dans les plans d'eau de la région. Ce service est gratuit.



Ouverture de la pêche et des rampes de mises à l'eau

La saison de pêche sportive débutera le vendredi 28 avril. Toutes les embarcations doivent être munies soit d'un certificat d'utilisateur, d'une preuve de demande acceptée d'un certificat d'utilisateur (courriel de confirmation) ou d'un certificat de lavage pour naviguer sur le lac. L'ouverture de la rampe de mise à l'eau donnant accès à la rivière Magog sera annoncée dès que le niveau de l'eau et le débit de la rivière le permettront.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

